DEPARTEMENT DE LA VENDEE

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

2026-246

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

LE MAIRE

VU la demande en date du 23/09/2026 par laquelle SOBECA
demeurant TSA 70011 Chez SOGELIINK - 69134 DARDILLY cedex
demande L'AUTORISATION DE STATIONNER,
chemin du Bossard - La Berthelière, commune DOMPIERRE SUR YON,

VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies communales,
VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : branchement éléctrique avec terrassement, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

STATIONNEMENT

L'installation visée à l'article 1 sera :

- réalisée de façon à préserver la sécurité et le passage des usagers de la dépendance domaniale.
- disposée de manière à ne jamais entraver l'écoulement des eaux sur la voie ou ses dépendances.
- Le pétitionnaire devra assurer la sécurité du chantier par une signalisation conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière délimitant l'emprise occupée
- Signalée le jour et éclairée pendant la nuit

Le bénéficiaire s'engage à remettre les lieux en état, à l'identique, immédiatement après l'achèvement des travaux.

ARTICLE 3 - Implantation de la manifestation

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant « un jour » avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation. Cette dernière est autorisée du 12/10/2026 au 14/11/2026 comme précisé dans la demande.

Les arrêtés réglementaires de police pour toute éventuelle restriction de circulation devront être sollicités un mois avant la date de début de la manifestation auprès des gestionnaires des voies routières empruntées par le projet.

ARTICLE 4 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 33 jours.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Fait à DOMPIERRE SUR YON, le 24 septembre 2026

Antoine GALOIS

Adjoint au maire - En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité.



DIFFUSIONS
Le bénéficiaire pour attribution
La commune DOMPIERRE SUR YON, pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de DOMPIERRE SUR YON.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☑

Nom : RONDEAU Prénom : Alice

Dénomination : SOBECA Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK

Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0 2 7 2 1 9 9 8 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : sobeca-chantonnay1-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : RENAUD Prénom : Véronique

Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : RUE VASCO DE GAMA

ENEDIS

Code postal 4 4 8 0 0 Localité : ST HERBLAIN Pays : FRANCE

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : veronique.renaud@sobeca.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin du Bossard - la

bertheliere

Code postal 8 5 1 7 0 Localité : DOMPIERRE SUR YON

Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☐ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application 1 2 1 0 2 0 2 6 Durée d'application (en jours calendaires) : 3 3

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement [2]

Demande initiale ☑ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement

Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐

Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐

Autres *(à préciser)* ☐ :

Saillie ou surplomb [2]

Largeur : de la voie ___ mètres de la saillie ___ mètres

des trottoirs ___ mètres Hauteur sous saillie ___ mètres

Aménagement d'accès [2]

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau ___ millimètre Longueur ___ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ___ mètres

Ouvrages divers [1]

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☑

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐

Eaux usées ☐ EDF ☑ Autres *(à préciser)* ☐ :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	___ mètres	6.0 mètres
Tranchée transversale	5.0 mètres	___ mètres
Fonçage	___ mètres	___ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐

Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☑ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐(3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

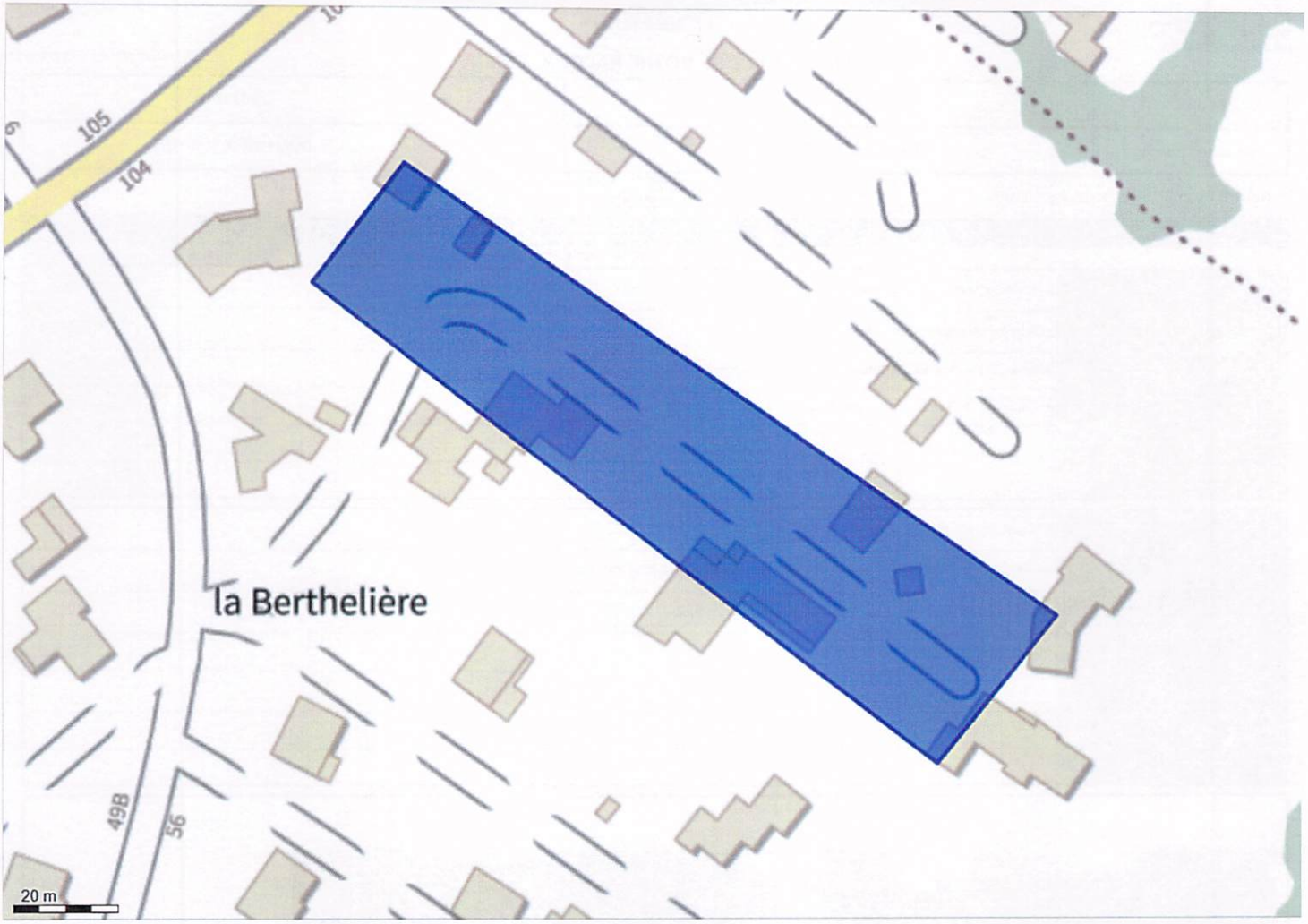
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 22/09/2026

Nom : RONDEAU Prénom : Alice Qualité :

Signature certifiée Sogelink

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :


```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.39922267,46.72398593 -1.39945159,46.72377992 -1.39787778,46.72295588
-1.39757733,46.72321095 -1.39922267,46.72398593</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```


Polygone 1
(46.723986 -1.399223);(46.723780 -1.399452);(46.722956 -1.397878);(46.723211 -1.397577);(46.723986 -1.399223);

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

26/08/2026

FICHE ETUDE

EMERGENCE DE VOTRE RACCORDEMENT

A transmettre à vos artisans

Nom du client :	DUBREUIL	N° d'affaire :	72633147
Adresse chantier :	66B CHEMIN DU BOSSARD	Commune :	DOMPIERRE SUR YON

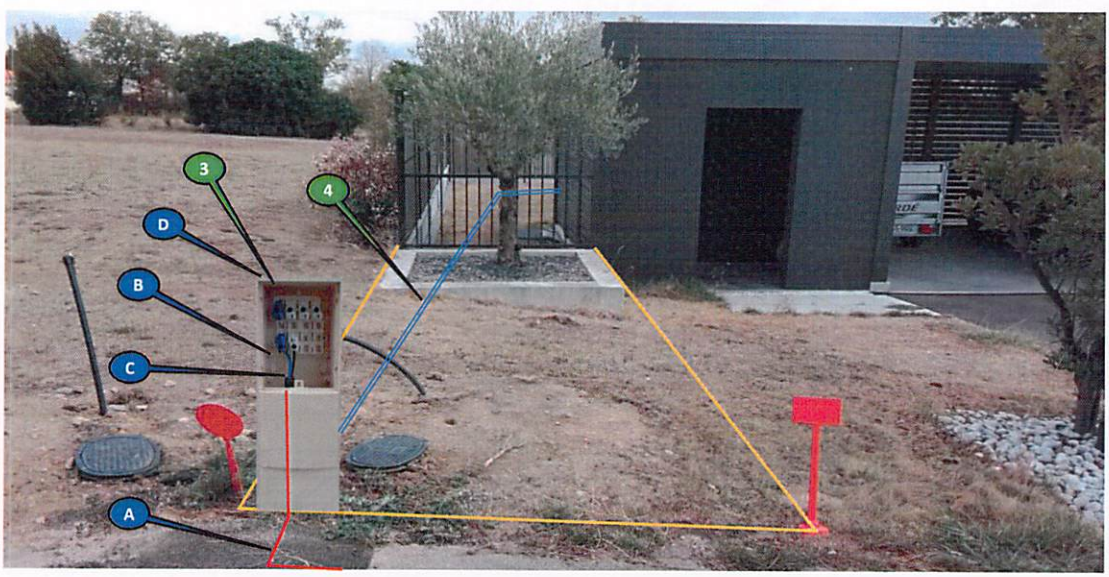
Nom et fonction de la personne au rdv : Mr dubreuil — Client

Date d'emménagement :

TRAVAUX : S02 Branchement souterrain Type2 sur coffret Réseau

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :		
1	• Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
2	• Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
3	• Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	A réaliser
4	• Liaison privative à poser par le client (liaison C)	A réaliser
A charge d'Enedis :		
A	• Terrassement liaison publique	
B	• Pose au sol en limite de propriété de coffrets dos à dos équipés cptr et disj MONO	
C	• Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret extérieur	
D	• Câblage comptage dans coffret au dos	



COFFRET AU DOS



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :

Commentaires : (Possibilité nacelle, accèssibilité, autres...)

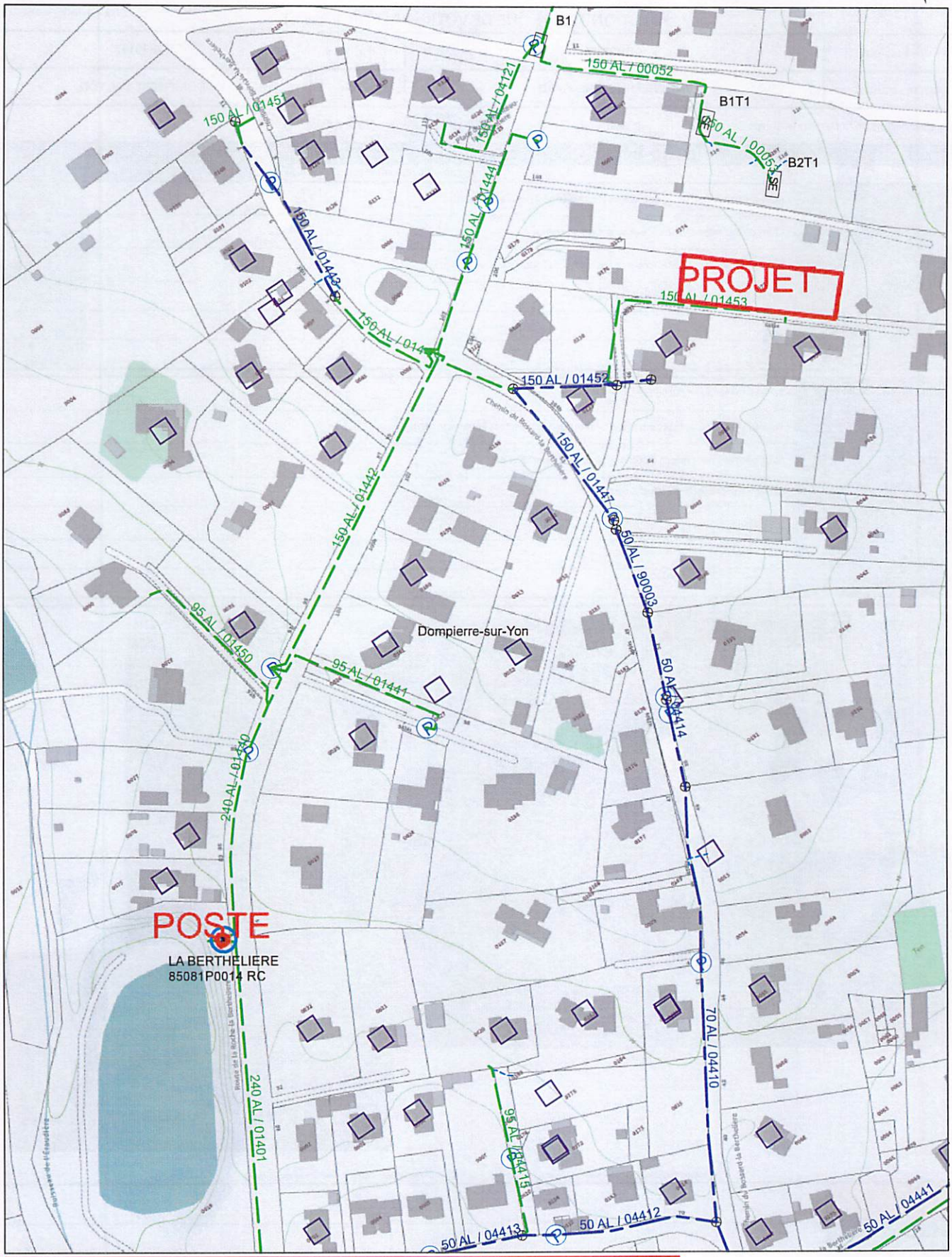
Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	S2 - Branchement souterrain Type 2 sur coffret réseau			13	Alu 35 mm²		13	0,36	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	

Terrassement	Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
	11	0	11

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L ETUDE

Lu et approuvé, le :

ENEDIS PLAN2000



364061.4784525828 4 , 6634125.653052227

24/07/2026 09:46:30

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.

Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).

Tous droits réservés - reproduction interdite

0 20 100 m

1:2000

©Enedis - 07/2026
©ESRI - FranceRaster® - 2026

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

FICHE ETUDE

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

26/08/2026
Etude réalisée par : SOBECA
A transmettre à vos artisans

Nom du client :	DUBREUIL	N° d'affaire :	72633147
Adresse chantier :	66b CHEMIN DU BOSSARD	Commune :	DOMPIERRE SUR YON

Nom et fonction de la personne au rdv : Mr Dubreuil — Client

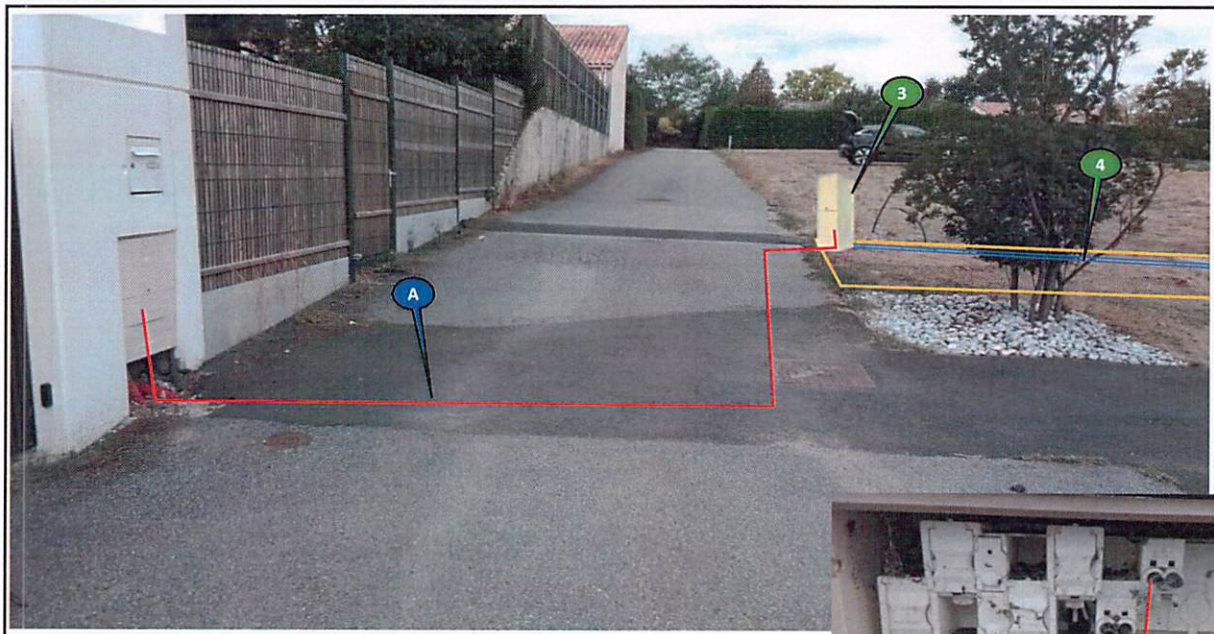
Date d'emménagement :

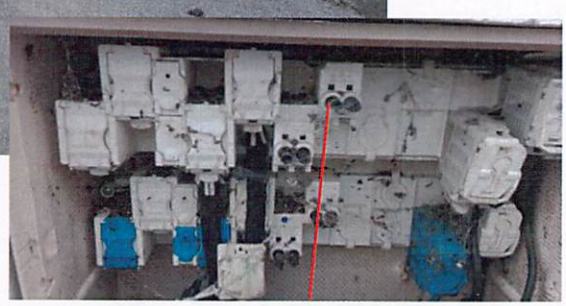
TRAVAUX : S02 Branchement souterrain Type2 sur coffret Réseau

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :		
1	• Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
2	• Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
3	• Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	A réaliser
4	• Liaison privative à poser par le client (liaison C)	A réaliser

A charge d'Enedis :	
A	• Terrassement liaison publique
B	• Pose au sol en limite de propriété de coffrets dos à dos équipés cptr et disj MONO
C	• Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret extérieur
D	• Câblage comptage dans coffret au dos





La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :

Commentaires : (Possibilité nacelle, accèssibilité, autres...)

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	S2 - Branchement souterrain Type 2 sur coffret réseau			13	Alu 35 mm²		13	0,36	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	

Terrassement	Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
	11	0	11

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L ETUDE

Lu et approuvé, le :

Le 22/09/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- PLAN CADASTRALE .png : https://dl.sogelink.fr/?XxRdGspe
- Plan de masse (2).pdf : https://dl.sogelink.fr/?gWsxtIn5
- 20260724_9_47_7_PLAN200.JPEG : https://dl.sogelink.fr/?C5oHab71
- DMR 72633147.jpg : https://dl.sogelink.fr/?oEcs9gF6
- DEMANDE ARRETE POUR HBTP.docx : https://dl.sogelink.fr/?Ak5HBLJe
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?wdimEgx2

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink